

N° 296. Le dimanche huit, cent quatre vingt dix-sept,  
 Pierre Campot, maire de la commune de Cambiers, après  
 avoir dûment et légalement convoqué notre conseil  
 pour extraordinairement et pour la deuxième fois en vue  
 de la nomination de deux délégués chargés de réviser avec  
 nous la liste des électeurs commerçants et de l'approbation  
 de la révision de l'état nominatif des indigents secourus, révision opérée  
 en sa troisième session ordinaire par la commission d'assistance  
 médicale gratuite instituée à cet effet, nous sommes à

Cet effet a sujet, rendu à la mairie au frais  
 membres seuls sur neuf étaient présents: M. M. Campot,  
 De Sarfond et Deluchapt.  
 Étaient absents: M. M. Derix, Dutuyple,  
 Badaille, adjoint, Bernier, Birat et Chevrier.  
 Après une attente d'une heure et  
 sans l'impossibilité de délibérer nous nous sommes  
 retiré avec les deux conseillers présents et, en  
 conséquence, nous avons rédigé le deuxième  
 procès-verbal de Carence.  
 Mairie de Cambiers, le 12 Septembre 1897.  
 Le Maire,  

